

COP 31 : le pire serait de relativiser l'échec

Par Bettina Laville, Présidente-fondatrice et Antoine Charlot, Directeur général

À Antalya, les États ne sont pas seulement repartis sans déclaration politique commune. Ils ont laissé apparaître une fracture plus profonde : celle d'un monde qui connaît désormais les conséquences du dérèglement climatique, mais qui peine de plus en plus à s'accorder sur la manière d'y répondre. La COP 31 marque ainsi un tournant. Jusqu'ici, les tensions géopolitiques traversaient les conférences climatiques sans les empêcher, au moins formellement, de produire un compromis. Cette fois, le désaccord a été plus fort que la volonté de conclure.

L'Union européenne, soutenue notamment par plusieurs petits États insulaires, des pays vulnérables et des partenaires européens, a refusé le dernier projet proposé par la présidence turque. Elle estimait qu'il constituait un recul sur les énergies fossiles, entretenait l'ambiguïté sur la place du GIEC et ouvrait trop largement la voie au captage et au stockage du carbone. Elle a eu raison de ne pas consacrer, au nom du consensus, un affaiblissement des engagements climatiques.

Mais il faut dire les choses : éviter un mauvais accord n'est pas une victoire.

La diplomatie française présente cette résistance comme une façon de préparer l'avenir. C'est une hypothèse, non une assurance. Rien ne garantit que l'échec d'Antalya rendra le prochain compromis plus ambitieux.

Le véritable danger serait donc de relativiser cette rupture, d'en faire un accident de procédure ou de la masquer derrière la liste des décisions techniques adoptées. Car le multilatéralisme climatique ne se mesure pas seulement à sa capacité à empêcher des reculs ; il se juge à sa capacité à organiser une action collective à la hauteur des risques. Or le temps de la diplomatie et celui du climat s'éloignent dangereusement l'un de l'autre.

Ce n'est plus seulement l'échec d'une COP : c'est une crise de l'ordre international

Cet échec était prévisible. La COP 30 de Belém avait déjà montré combien le cadre de l'Accord de Paris était traversé par des intérêts contradictoires. Elle avait permis des avancées sur l'adaptation, les pertes et dommages, la transition juste et la mobilisation des acteurs non étatiques. Mais elle n'avait pas réussi à fixer la feuille de route attendue pour sortir des combustibles fossiles. La proposition portée par le Brésil avait disparu du texte final, malgré le soutien d'un large groupe de pays. Les financements demeuraient insuffisants, la transformation des systèmes alimentaires et la lutte contre la déforestation insuffisamment traitées, tandis que les tensions entre climat et commerce s'affirmaient, notamment autour du mécanisme européen d'ajustement carbone aux frontières.

Nous avions alors parlé d'une COP du « Géopocène », à la rencontre de la géopolitique et de l'Anthropocène. L'expression est aujourd'hui plus éclairante encore. Les négociations ne portent plus seulement sur des objectifs de réduction des émissions. Elles interrogent la souveraineté énergétique, la puissance industrielle, l'accès aux minerais stratégiques, les échanges commerciaux, les équilibres sociaux et la répartition des richesses. Les mégafeux, la pression sur l'Amazonie, les conflits autour de l'eau ou la compétition pour le lithium ne sont pas des sujets périphériques : ils montrent que le climat est devenu inséparable des rapports de force contemporains.

Le retour des États-Unis à une politique résolument favorable aux hydrocarbures a profondément aggravé cette situation. Leur retrait de l'Accord de Paris affaiblit la coopération internationale, tant politiquement que financièrement, et encourage ceux qui contestent une sortie organisée des énergies fossiles. Mais les responsabilités ne s'arrêtent pas à Washington. La Chine, devenue une puissance décisive de l'électrification, des batteries et du photovoltaïque, demeure prudente lorsqu'il s'agit d'endosser un rôle politique et financier correspondant à son poids économique. Les grands pays émergents revendiquent, à juste titre, la reconnaissance des responsabilités historiques des pays industrialisés ; leurs émissions et leurs capacités actuelles ne peuvent cependant être absentes de la discussion. Quant aux États producteurs de pétrole et de gaz, ils défendent des modèles de rente dont la transformation engage leur stabilité économique et parfois politique.

C'est le principe fondateur des « responsabilités communes mais différenciées » qui se retrouve sous tension. Il demeure indispensable à la justice climatique : les pays qui ont bâti leur richesse sur deux siècles d'émissions ne peuvent effacer cette histoire. Mais il ne saurait être interprété comme une photographie immuable de l'économie mondiale de 1992. Le revisiter politiquement, sans le vider de sa substance, est devenu une condition de la coopération future. Faute de quoi, chaque COP risque de transformer ce principe de solidarité en instrument d'affrontement.

L'Europe, de son côté, ne peut se contenter de revendiquer le rôle du camp de l'ambition. Elle demeure l'un des pôles les plus engagés sur la réduction des émissions, mais peine à tenir un discours cohérent entre ses objectifs climatiques, ses choix industriels, ses intérêts commerciaux et le niveau de ses financements internationaux. La polémique sur le règlement européen relatif au méthane en donne une illustration : comment exiger une avancée mondiale tout en défendant, dans le même temps, le report de certaines obligations européennes ? Les explications techniques existent ; la contradiction politique reste difficile à faire entendre. Et les pays vulnérables ont raison de demander que l'ambition affichée s'accompagne de moyens réels.

Dans un monde marqué par des guerres, la rivalité sino-américaine, la militarisation des économies, les tensions commerciales et l'affaiblissement du droit international, le climat cesse d'être un terrain relativement protégé de coopération. Il devient lui-même le lieu où s'affrontent les puissances. Voilà la signification politique d'Antalya.

Le climat accélère pendant que la négociation se bloque

La gravité de cette rupture tient au moment où elle survient. La science ne s'est jamais montrée aussi claire. Selon l'Organisation météorologique mondiale, les douze années 2015 à 2026 sont en passe d'être les plus chaudes jamais observées. Entre janvier et septembre 2026, la température moyenne mondiale a atteint environ 1,47 °C au-dessus du niveau préindustriel. Cette mesure, établie sur neuf mois, ne signifie pas à elle seule que le seuil de 1,5 °C fixé par l'Accord de Paris a été durablement franchi. Mais elle confirme à quel point nous nous en approchons, tandis que les océans accumulent la chaleur, que les glaciers reculent et que le niveau de la mer continue de monter.

Le Programme des Nations unies pour l'environnement avertit, lui aussi, que les trajectoires actuelles rendent un dépassement, au moins temporaire, du seuil de 1,5 °C de plus en plus difficile à éviter. Les risques de basculement des calottes glaciaires, de dégradation de l'Amazonie ou de perturbation de grands systèmes océaniques augmentent avec l'ampleur et la durée du réchauffement. Chaque dixième de degré évité reste pourtant essentiel. C'est précisément pourquoi l'inaction politique ne peut être relativisée.

Les conséquences ne relèvent plus d'un futur abstrait. Sécheresses, inondations, chaleur extrême, fragilisation des écosystèmes, tensions sur l'eau et sur l'alimentation touchent déjà les sociétés. L'Organisation mondiale de la santé rappelle que 3,6 milliards de personnes vivent dans des zones particulièrement sensibles au changement climatique et que celui-ci pourrait provoquer, entre 2030 et 2050, environ 250 000 décès supplémentaires par an pour quelques causes sanitaires seulement. En menaçant la santé, la sécurité alimentaire et l'accès aux ressources, la crise climatique risque de défaire des décennies de progrès contre la pauvreté.

Certes, la transition énergétique avance. Le Global Carbon Budget 2026 prévoit une légère baisse, de l'ordre de 0,4 %, des émissions mondiales de CO_2 fossile. Ce résultat tient en partie au développement des énergies renouvelables, mais aussi aux conséquences de la crise énergétique liée au conflit iranien. Il serait prématuré d'y voir la preuve d'une inflexion durable. Une quasi-stagnation des émissions, à un niveau historiquement très élevé, ne constitue pas la trajectoire de réduction nécessaire. Les progrès des technologies ne dispensent ni de politiques publiques ni d'accords internationaux.

Énergies fossiles : le sujet que la diplomatie ne peut plus contourner

Le point de rupture d'Antalya porte d'abord sur une évidence scientifique devenue un conflit politique majeur : le charbon, le pétrole et le gaz restent les principaux moteurs du réchauffement. L'Accord de Paris ne les avait pas explicitement nommés. Il avait fallu attendre le compromis de Dubaï, en 2023, pour qu'une décision de COP appelle à une transition hors des combustibles fossiles. La COP 30 avait ensuite échoué à transformer cette orientation en feuille de route. Antalya aurait dû permettre de franchir une nouvelle étape. Elle n'y est pas parvenue.

Trois préoccupations se heurtent. Les pays les plus ambitieux demandent une trajectoire crédible de réduction de la production et de la consommation des combustibles fossiles. En avril 2026, une cinquantaine de pays, dont la France, ont participé à Santa Marta à une conférence consacrée à une transition juste hors des énergies fossiles ; ce processus doit se poursuivre à Tuvalu en juillet 2027. Les producteurs défendent leurs recettes, leur sécurité énergétique et des économies encore fortement dépendantes des hydrocarbures. De nombreux pays en développement rappellent, avec raison, qu'on ne peut exiger d'eux une transformation coûteuse sans technologies, financements et accès à une énergie abordable. Mais ces intérêts, aussi compréhensibles soient-ils, ne changent rien à la réalité physique : un compromis qui laisse ouverte la poursuite indéfinie des émissions fossiles ne peut être présenté comme une réponse climatique.

Le projet de décision finale n'a pas permis de résoudre ce conflit. Les négociateurs français ont indiqué à AEF que ses formulations étaient moins ambitieuses que des versions précédentes et qu'elles ne répondaient pas à l'exigence d'un message clair sur les énergies fossiles. Ils ont également contesté la place trop importante que le texte risquait d'accorder aux technologies de captage, d'utilisation et de stockage du CO_2. Ces solutions peuvent avoir une utilité pour certains secteurs industriels difficiles à décarboner. Elles deviennent dangereuses lorsqu'on les invoque pour prolonger sans limite l'extraction et la combustion d'hydrocarbures.

La présidence turque voulait mettre l'électrification au cœur de la transition, avec l'objectif de porter l'électricité à 35 % de la consommation finale mondiale d'énergie d'ici 2035. L'ambition mérite attention : transports électriques, pompes à chaleur, électrification industrielle, réseaux, stockage, géothermie ou refroidissement efficace peuvent réduire la dépendance au pétrole et au gaz, améliorer la qualité de l'air et créer des emplois. Mais l'électrification a un coût financier, matériel et géopolitique : elle mobilise des réseaux, des infrastructures et des quantités importantes de cuivre, de lithium, de nickel et d'autres ressources. Surtout, électrifier n'est pas nécessairement décarboner. Une électricité produite à partir du charbon ou du gaz ne résout pas le problème. Transformer les usages sans transformer leur approvisionnement peut n'être qu'un déplacement des émissions.

Le différend n'était donc pas une querelle de mots. Il révélait deux conceptions de la transition : substituer des techniques au sein du système énergétique existant, ou organiser aussi la diminution structurelle de notre dépendance aux combustibles fossiles. C'est cette décision politique que la COP 31 n'a pas su prendre.

Sans justice financière, il n'y aura pas de confiance climatique

La seconde fracture majeure concerne l'argent. Les pays les plus exposés aux sécheresses, aux tempêtes, à la montée des eaux ou à l'insécurité alimentaire disposent souvent des moyens les plus faibles pour y répondre. Ils doivent simultanément financer leur développement, construire des infrastructures, garantir l'accès à l'énergie, transformer leur agriculture, protéger leurs populations et réduire leurs émissions. La solidarité internationale ne peut donc plus se réduire à une promesse répétée de conférence en conférence.

À Bakou, lors de la COP 29, les États avaient fixé un objectif d'au moins 300 milliards de dollars par an d'ici 2035 en faveur des pays en développement, dans le cadre d'un effort de financement plus large de 1 300 milliards annuels. À Belém, ils avaient appelé à tripler les financements consacrés à l'adaptation à l'horizon 2035. Encore faut-il définir qui paie, comment, à quelles conditions, par quels canaux et au bénéfice de qui. Des prêts supplémentaires ne peuvent tenir lieu de solidarité si leur effet principal est d'alourdir la dette des pays qui subissent déjà les dommages climatiques.

Les négociateurs français expliquent que la difficulté d'Antalya résidait moins dans la nécessité d'augmenter l'argent disponible que dans les mécanismes permettant de le faire parvenir aux pays les plus vulnérables. Cet argument est important, mais il n'épuise pas le sujet. Les mécanismes ne remplaceront pas les ressources ; les annonces globales ne remplaceront pas leur accessibilité ; et aucune confiance durable ne se reconstruira si les engagements sont perçus comme réversibles ou conditionnels.

L'Éthiopie accueillera la COP 32 en 2027. Pour de nombreux pays africains, la priorité sera d'obtenir des garanties sur l'adaptation, les pertes et dommages et le financement d'une transition compatible avec leurs besoins de développement. Les pays historiquement industrialisés doivent mesurer ce qui se joue : la justice climatique n'est pas un supplément moral ajouté à la négociation. Elle est devenue l'une des conditions politiques de sa survie.

L'adaptation ne doit pas devenir la victime collatérale du blocage

L'adaptation est désormais une question de protection des populations et de continuité des sociétés. Face à un réchauffement déjà engagé, il faut sécuriser l'accès à l'eau, anticiper les sécheresses, gérer les conflits d'usage, adapter les cultures, préserver les sols, réorganiser les villes face aux canicules et aux inondations, renforcer les systèmes de santé et protéger les territoires côtiers. Ce ne sont pas de simples mesures d'accompagnement : elles engagent l'aménagement, l'économie, les infrastructures et les solidarités.

Des décisions spécifiques ont bien été adoptées à Antalya, notamment sur certains volets de l'adaptation et du financement. Il serait faux de prétendre que la conférence n'a rien produit. Mais le défaut de décision politique d'ensemble prive ces progrès d'un horizon partagé et d'un élan à la mesure des besoins. En renvoyant l'essentiel des arbitrages financiers, les gouvernements prennent le risque de laisser les collectivités et les populations exposées assumer seules une part croissante des conséquences du réchauffement.

C'est pourquoi la COP 32 ne peut être simplement une nouvelle échéance dans le calendrier diplomatique. Elle devra mettre la protection des populations et la solidarité financière au cœur de ses résultats. L'adaptation ne saurait servir d'alibi à l'abandon de l'atténuation ; inversement, la défense des objectifs de réduction ne peut justifier de différer les protections aujourd'hui nécessaires. Les deux exigences sont indissociables. Il s'agit, là aussi, d'une question de survie pour les populations les plus exposées, comme le rappellent les travaux de l'Organisation mondiale de la santé.

Défendre la science, reconstruire la politique

Une autre ligne rouge a été révélée par la COP 31 : la place de la science. La délégation européenne souhaitait, à juste titre, que le septième cycle d'évaluation du GIEC fournisse ses rapports en 2028, avant le deuxième bilan mondial de l'Accord de Paris. Le dernier projet de décision a laissé subsister une ambiguïté sur ce calendrier. Dans le contexte actuel de contestation des connaissances scientifiques, ce n'est pas un détail administratif. Sans expertise commune, contrôlable et accessible à tous, la négociation risque de se réduire davantage encore à l'affrontement des intérêts et des récits.

Il faut donc défendre les moyens, la légitimité et l'indépendance du GIEC. Dès 1992, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques prévoyait, à son article 4, paragraphe 2 d), que l'examen des engagements tienne compte des meilleures connaissances scientifiques disponibles. L'Accord de Paris s'inscrit dans cette même logique : les États peuvent avoir des responsabilités, des capacités et des intérêts différents, mais ils doivent discuter à partir d'une réalité physique commune. Si cette base s'effrite, le désaccord politique devient potentiellement sans limite.

Pour autant, il ne faut pas conclure de l'échec des gouvernements à l'arrêt des transformations. Les renouvelables, les véhicules électriques, les politiques locales et de nombreuses innovations industrielles progressent. À Belém comme à Antalya, les collectivités, les entreprises, les chercheurs, les associations et les citoyens ont montré que des coopérations restent possibles. Le Comité 21 connaît, par son expérience territoriale, la force de ces alliances entre acteurs qui ne partagent pas toujours les mêmes intérêts mais peuvent construire des solutions ensemble. Le dialogue local, fondé sur les faits et tourné vers l'action, demeure un antidote concret à la polarisation.

Il serait toutefois dangereux d'opposer l'action des territoires à celle des États. Les villes ne fixent pas les règles du commerce mondial ; les entreprises ne peuvent assurer seules la solidarité financière internationale ; les citoyens ne peuvent remplacer les gouvernements dans la négociation d'engagements communs. Les initiatives de terrain font vivre l'Accord de Paris. Elles ne dispensent pas de le gouverner.

Après Antalya, choisir la reconstruction plutôt que la consolation

La COP 31 doit conduire à une révision exigeante des méthodes diplomatiques, non à un renoncement au multilatéralisme. L'Accord de Paris n'a pas perdu sa raison d'être. Mais n'oublions pas la limite de son architecture juridique : si le traité impose aux États des obligations de procédure et de transparence, il ne les contraint pas à atteindre les objectifs chiffrés de leurs contributions nationales. Cette faiblesse a trop souvent été occultée. Sa mécanique de progression, fondée sur la confiance, l'émulation entre États et l'approfondissement successif des engagements, ne peut fonctionner durablement si la coopération internationale est dominée par la défiance et les logiques de puissance. L'Accord doit être relu à la lumière du monde de 2026, sans être démantelé.

Cela suppose d'abord d'améliorer les conditions mêmes de la négociation : davantage de transparence sur les projets de texte, une capacité réelle pour les pays vulnérables à faire entendre leurs positions, dans le respect des principes de la Charte des Nations unies, et une réflexion sur le choix des présidences de COP au regard des intérêts liés aux énergies fossiles. Cela suppose ensuite de construire des coalitions de pays volontaires autour de trajectoires vérifiables de sortie des combustibles fossiles, de l'électrification décarbonée et de la lutte contre la déforestation. De telles coalitions ne peuvent se substituer à l'universalité du processus onusien, mais elles peuvent maintenir l'initiative lorsque le consensus général est paralysé ou lorsque de grandes puissances se retirent de la coopération climatique.

La coconstruction avec les acteurs de la société civile doit, elle aussi, devenir une priorité. Ceux qui vivent au plus près des pertes et dommages climatiques ne peuvent rester à la marge des décisions qui engagent leur avenir. Les associer réellement à l'élaboration des réponses, c'est renforcer à la fois leur justice, leur légitimité et leur efficacité.

Cela suppose enfin de remettre la confiance financière et scientifique au centre du jeu. Avant la COP 32 d'Addis-Abeba, les bailleurs devront préciser comment ils tiennent leurs engagements envers les pays vulnérables. Avant la COP 33 et le deuxième bilan mondial de 2028, le calendrier du GIEC devra permettre une évaluation indépendante des politiques engagées. Sans ces deux conditions, le prochain bilan risque d'être non pas un moment de relance, mais le constat officiel d'une impuissance collective.

Les négociateurs français rappellent qu'après l'échec de Copenhague, en 2009, l'Accord de Paris a pu être conclu six ans plus tard. L'histoire enseigne effectivement qu'un revers diplomatique n'interdit pas les progrès futurs. Mais elle n'autorise aucun automatisme. Copenhague avait d'ailleurs esquissé plusieurs pistes qui ont servi de points d'appui à la suite des négociations. Paris n'est pas né de cet échec par nécessité historique : il est né du travail politique accompli ensuite pour le dépasser.

C'est là l'exigence que nous laisse Antalya. Ne pas signer un texte régressif était nécessaire. Refuser de s'habituer à l'échec est désormais indispensable. On ne sauvera pas la négociation climatique par des discours sur sa résilience, mais par des engagements tenus, des responsabilités assumées, des financements accessibles et des décisions capables de changer réellement les trajectoires. Le pire ne serait pas seulement qu'Antalya n'ait pas conclu. Ce serait que le monde renonce à faire de l'équité et de la lutte contre les bouleversements climatiques une responsabilité véritablement commune.